

COMMUNIQUE
DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE CHRISTINE MALFOY ET PASCAL TERRASSE
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE BOURG ST ANDEOL
COMMISSION PERMANENTE DU 3 DECEMBRE 2018

245 409 € pour le canton

Le Département a délibéré, dans le cadre de la séance consacrée à la Commission Permanente le 3 décembre 2018, l'attribution de subventions pour un montant total de 245 409 € en faveur du canton de Bourg St Andéol.

Les financements les plus significatifs concernent :

- Au titre du Fonds de Solidarité, **144 690 €** sont répartis au profit des investissements 2018 des communes de : Bidon, Bourg St Andéol, Gras, Larnas, St Just d'Ardèche, St Marcel d'Ardèche, St Martin d'Ardèche, St Montan et Viviers.
- Au titre du soutien à la restauration des monuments historiques, une subvention de **80 820 €** est allouée à la commune de Viviers pour la Maison des Chevaliers : travaux d'urgence, mise hors d'eau, hors d'air (1^{ère} tranche).
- Au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens, une subvention de **5 186 €** est attribuée à la commune de Bourg St Andéol.